

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 29 (1888), p. 329-333

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1888__29_329_0

© Société de statistique de Paris, 1888, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 10. — OCTOBRE 1888.

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 JUILLET 1888.

Sommaire. — La Société de statistique à l'Exposition de 1889. — Le Congrès de sauvetage. — Le Congrès de géographie. — Communication : Une Ferme de 100 hectares, par M. Coste. — Les Accidents du travail, par M. Henry Duhamel.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. André Cochut.

M. le Président appelle l'attention de la Société sur la part qu'elle doit prendre à l'Exposition universelle de 1889. Déjà la Société a fait les démarches nécessaires pour s'assurer une place convenable dans la section des sciences économiques et géographiques et, bien qu'elle n'ait pas encore reçu de réponse à ce sujet, elle ne doute pas que sa demande ne soit favorablement accueillie. Mais, si l'on s'en rapporte aux précédents, la Société a encore un autre rôle à accomplir à l'occasion de cette solennité, c'est de provoquer la réunion d'un Congrès libre de statistique dont il serait urgent d'arrêter dès à présent le programme.

M. DE FOVILLE, en sa qualité de membre du Comité des sciences historiques, répond qu'en effet les mesures sont prises pour arrêter définitivement la place que les exposants doivent occuper, et il a le plaisir d'annoncer que notre secrétaire général, M. T. Loua, fera partie du Jury d'installation de la classe XVI où figure la statistique.

Entrant ensuite dans la question du Congrès, M. E. LEVASSEUR rappelle à la Société que l'Institut international de statistique, dont la première session a eu lieu à Rome en avril 1887, a décidé de tenir sa seconde session à Paris, et qu'il a été convenu que les membres de la Société de statistique seraient invités à participer à ses travaux. Dans ces circonstances il lui paraît inutile que la Société de statistique tienne un Congrès qui ferait double emploi avec celui de l'Institut international. Il ajoute que l'Institut a reçu du Gouvernement français l'assurance que l'État le recevrait à Paris, et lui ferait l'accueil que mérite une association de savants aussi dis-

tingués, dont presque tous occupent dans leur pays respectif d'importantes situations officielles.

M. Aug. VANNACQUE, chef de la division de la Statistique générale de France, confirme la déclaration de M. Levasseur. Le Gouvernement français a pris, par la bouche de M. Lockroy, un engagement ferme, auquel ses successeurs, MM. Dautresme et Pierre Legrand ont très gracieusement adhéré. Il n'ignore pas avec quel éclat le gouvernement italien a accueilli l'Institut international. La France s'efforcera de suivre son exemple, et prendra les dispositions nécessaires pour assurer l'installation du Congrès. A cet égard, il serait utile que la Société de statistique de Paris, dont plusieurs membres font partie de l'Institut, s'entendît avec l'administration pour étudier les voies et moyens propres à atteindre le but qu'elles poursuivent. Il croit aller au-devant des vœux de la Société en lui demandant de nommer dès à présent une commission spéciale chargée d'assurer l'exécution de ce projet.

M. LIMOUSIN dit que la Société a pleine confiance dans son Conseil et, sur la proposition de l'honorable membre, le Président annonce que le Conseil sera très prochainement convoqué pour former ladite commission.

M. le Secrétaire général donne lecture d'une lettre par laquelle M. le Président du *Congrès de sauvetage*, qui doit se tenir au Palais de l'Industrie dans le courant de septembre prochain, prie la Société de statistique de vouloir bien nommer quatre délégués à ce congrès.

La Société désigne pour cette mission MM. O. Keller, Dujardin-Beaumetz, Henry Duhamel et Ch. Limousin.

Une lettre analogue est adressée à la Société en vue de sa participation au Congrès que doit tenir à Paris, à l'occasion de l'Exposition universelle, la *Société de géographie de Paris*.

Le droit d'entrée au Congrès est fixé à 40 fr. pour les *membres donateurs* et à 20 fr. pour les *membres titulaires*.

L'organisation du Congrès et l'établissement définitif du programme nécessitant une longue préparation, la Société de géographie de Paris serait désireuse de recevoir le plus tôt possible les noms des adhérents qui seront immédiatement publiés aux *Comptes rendus* de la Société.

M. Arthur RAFFALOVICH fait hommage à la Société d'un ouvrage qu'il vient de publier sous le titre de : *l'Année économique*. Il y a lieu d'espérer que cette publication, qui contient un certain nombre de travaux émanant de plusieurs de nos collègues, se poursuivra régulièrement.

M. TROINITZKY, directeur de la statistique russe, nous adresse un beau volume consacré à la *Statistique des aveugles* de ce vaste empire. Les titres de chapitres et les rubriques de tableaux sont en français, ce qui en rend la lecture facile.

M. le Dr WÜURMALEM, de la Haye, offre à la Société un *Aperçu statistique sur les Indes néerlandaises*, qui offre, au point de vue français, les mêmes avantages que l'ouvrage précédent.

La Société a reçu des États-Unis trois volumes, l'un sur l'*Utilisation des eaux dans l'industrie*, le second sur le *Commerce intérieur*, et le troisième qui réunit sous le titre de *Statistical abstract* les principales notions statistiques recueillies par le bureau compétent.

Il y a lieu de citer encore : la *Statistique des alcools en 1885*, faisant partie de la *Statistique générale de Prusse*, — *l'Empire du Brésil au point de vue de l'émigra-*

tion, par M. Coppin (Charleroi, 1888), — *la Mortalité à Buenos-Ayres*, thèse de doctorat de M. Norberto-Perès, et enfin *l'Avant-projet de construction d'une sphère terrestre monumentale de 40 mètres de circonférence*, par M. François Filon et M. Cordeau, ingénieur des arts et manufactures, le premier directeur, et le second professeur à l'École Lavoisier.

La parole est alors accordée à M. Ad. COSTE qui donne lecture d'un travail important qui a paru dans le numéro d'août de notre Journal, sous le titre d'*Une Ferme de cent hectares*, d'après les résultats de l'enquête agricole de 1882.

La discussion du mémoire de M. Coste, que l'assemblée a salué à plusieurs reprises des plus vifs applaudissements, est renvoyée à la séance du 17 octobre.

L'ordre du jour appelle ensuite une communication de M. Henry Duhamel sur *les Accidents du travail et sur la nécessité d'établir une statistique complète de ces accidents*, à défaut de laquelle il lui semble qu'on chercherait en vain à régler les conditions de réparation des risques industriels.

Cette communication, qui a valu à l'auteur l'assentiment unanime de l'assemblée, est reproduite *in extenso* à la suite du présent procès-verbal. Il n'y a donc pas lieu de l'analyser ; on se contentera de reproduire les observations auxquelles elle a donné lieu de la part de MM. Keller et Cheysson.

M. Octave KELLER est entièrement d'accord avec M. Duhamel et reconnaît avec lui que les auteurs du projet de loi qui a donné lieu, dernièrement, à de si longs débats à la Chambre des députés, ont négligé de recueillir préalablement en France, les données statistiques indispensables à l'étude de l'assurance contre les accidents au point de vue financier.

Toutefois, dans le courant de l'hiver dernier, M. le député Ricard, successeur de feu M. Duché comme rapporteur du projet de la Commission parlementaire, a senti le besoin de combler, au moins en partie, cette regrettable lacune, et s'est adressé dans ce but à l'administration des travaux publics.

Par une circulaire du 19 mars, M. le Ministre des travaux publics a confié aux ingénieurs du corps des mines le soin de procéder à une enquête exceptionnelle, sur la gravité des accidents survenus aux ouvriers des principales exploitations houillères, au cours des trois dernières années. On jugera de l'importance des renseignements recueillis par ce fait qu'ils n'embrassent pas moins de 38,168 personnes, qui ont été victimes d'accidents divers et qui ont été désignées par leur nom et leurs prénoms sur des listes détaillées où sont mentionnés leur genre d'occupation, leur âge, leur salaire, la date de l'accident, la nature des blessures reçues, le nombre des jours de maladie, etc. Nos mines sont, comme on le sait, déjà largement pourvues de caisses de secours fonctionnant avec une grande régularité. Grâce à la comptabilité de ces caisses, tous les éléments propres à l'assiette des calculs d'assurances ont pu être recueillis. Ainsi, pour les ouvriers tués, l'enquête a relevé l'âge des veuves, le nombre des orphelins ayant moins de 14 ans révolus et l'âge de chacun d'eux ; en l'absence de veuves et d'orphelins, l'âge de la mère veuve ; en l'absence de mère veuve, l'âge des ascendants sexagénaires ou des aïeux.

Le nombre des jours d'incapacité de travail occasionnée par les blessures a été recensé pour les blessés chaque fois que le chômage a excédé une durée de quatre jours ; et les cas d'incapacité de travail, soit permanente, soit partielle, ont été enregistrés, avec l'indication de l'âge et du salaire quotidien des victimes.

Le travail a embrassé le personnel des 80 compagnies minières les plus importantes, soit à peu près 92,000 têtes par an, pour chacune des années 1885, 1886 et 1887. Ces compagnies ont fourni les documents avec une bonne volonté parfaite, de telle sorte que cette importante statistique a pu être dressée dans un délai très court. Elle a été mise en œuvre, au ministère, aussitôt après. Les pensions viagères à allouer aux victimes des accidents et à leurs ayants droit dans les cas et les conditions prévus au projet de loi, les indemnités de chômage, les frais funéraires eux-mêmes ont été calculés rétrospectivement avec certitude, et pour chaque ayant droit individuellement d'après les chiffres recueillis. Les charges auxquelles pourvoirait la caisse d'assurances sous la garantie de l'État, telles que le projet les définit, ont donné lieu de cette façon, pour l'industrie minière, à des calculs précis et non à de simples évaluations, plus ou moins arbitraires. Ces calculs ont montré que, pour cette industrie dangereuse, faisant partie de la classe A, la prime d'assurance de 24 fr. par 1,000 fr. de salaires, proposée par la commission, n'est pas trop basse, comme l'a prétendu M. Béziat d'Audibert, dans une intéressante brochure qui a eu du retentissement, qu'elle suffit, au contraire, pour permettre le fonctionnement de la caisse d'assurance de l'État au taux de 4 p. 100, en l'absence de catastrophes extraordinaires.

Cette caisse ne subviendrait, d'ailleurs, qu'au *minimum* des pensions à allouer, il importe de le remarquer; l'ensemble des frais qu'auraient à supporter les industriels s'élèverait notablement plus haut. Leur montant, en ce qui touche les exploitants de mines, peut difficilement être évalué à moins de 3 à 3 1/2 p. 100 des salaires annuels.

Une statistique analogue paraît devoir être dressée au sujet des accidents de chemins de fer, également rangés dans la classe A, à juste titre. Il faut espérer qu'on finira par déterminer, pour nos industries principales, par voie directe et non pas seulement d'après les statistiques allemandes, difficilement applicables à notre pays et déjà contestées, les coefficients de risque dont la connaissance est nécessaire pour poser les bases de l'assurance.

M. Octave Keller estime que la réglementation confuse soumise à l'examen du Parlement appelle une refonte sérieuse pour devenir viable. En particulier, la commission lui semble avoir été mal inspirée en donnant à la loi le caractère d'une réforme, d'ailleurs incomplète, de la législation existante, avec la désignation troublante de « Loi sur la *Responsabilité* des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail ». Mais il approuve le principe fécond de l'assurance, individuelle ou collective, sous des formes variées, et en attend les meilleurs résultats pour le soulagement de la classe ouvrière et l'affermissement de la paix sociale.

M. CHEYSSON n'a garde de revenir ici sur le côté économique de la loi d'assurance contre les accidents qu'il a discuté ailleurs, comme a bien voulu le rappeler M. Duhamel; mais, en se renfermant sur le terrain statistique, il ne peut s'empêcher de s'associer aux regrets que ce dernier vient d'exprimer sur l'absence des données numériques qui auraient dû servir de fondement solide à la loi.

Les lois sociales ne sauraient se passer d'une pareille base, sous peine de porter dans le vide. M. de Bismarck l'a bien compris. Aussi a-t-il donné pour préface à sa campagne en faveur du socialisme d'État son magnifique recensement des professions du 5 juin 1882 et son enquête sur les accidents industriels, à laquelle on rendait tout à l'heure hommage. Depuis lors, il n'a cessé de fortifier la statistique,

dont il a merveilleusement senti la nécessité pour se mouvoir sur le difficile terrain où il fait ses hasardeuses expériences. Ne restât-il de ses efforts que ce monument statistique, a dit un bon juge, M. Léon Say, M. de Bismarck aurait rendu encore un réel service à la science.

Si la France veut à son tour aborder ces graves problèmes et les résoudre avec succès, elle a besoin, elle aussi, — elle surtout qui a peut-être plus de cœur que de tête, — du secours de la statistique. La statistique c'est le soulier de plomb que Bacon recommandait aux penseurs de son temps de chausser pour ne pas s'envoler dans les nues.

Entrant résolument dans cette voie, le Conseil supérieur de statistique a émis, sur la proposition de M. Cheysson, un vœu, malheureusement resté jusqu'ici stérile, en faveur d'un recensement spécial des professions, sans lequel il est impossible de faire une bonne statistique des accidents. Quant à cette statistique elle-même, justement réclamée par M. Duhamel, si la Société de statistique et, après elle, le Conseil supérieur de statistique qui sera saisi de la question, en émettent le vœu, il faut espérer que le Parlement, convaincu par l'exemple aujourd'hui tout-puissant de l'Allemagne et par sa propre expérience de la nécessité de ces grandes enquêtes, voudra bien se décider à les prescrire et surtout à les doter. (*Assentiment.*)

M. le Président annonce que, selon l'usage, la Société prendra ses vacances pendant les mois d'août et de septembre.

La rentrée aura lieu le 17 octobre prochain.

La séance est levée à onze heures un quart.
